Image not found or type unknown

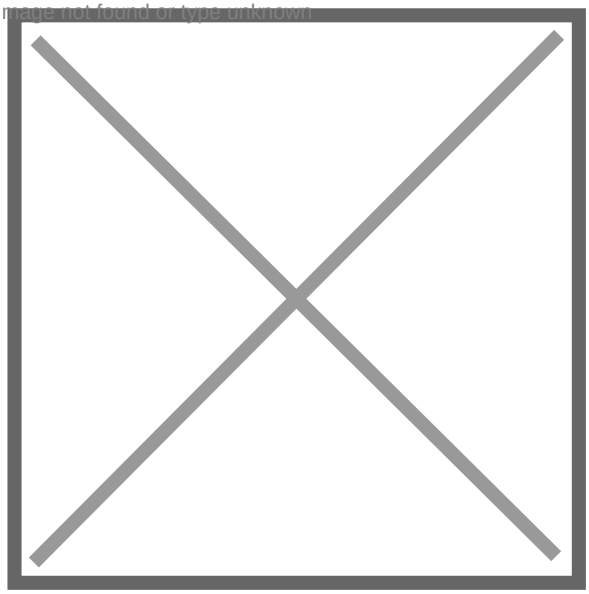

Comment ne pas perdre mon enfant?

Par **coulpremier**, le **03/07/2014** à **02:44**

bonjour. je voudrais avoir des renseignements. jai fait la prereconnaissance de la grossesse que porte ma compagne a la mairie,aujourdhui nous sommes sur le point de nous separer et elle veut attribuer mon enfant a une autre personne apres l'accouchement. que dois-je faire pour ne pas que cela soit possible,car elle veut disparaitre avec la grossesse?

Par **aguesseau**, le **03/07/2014** à **06:45**

bjr,
comme vous avez déjà fait une reconnaissance préalable de paternité, un autre homme ne peut pas reconnaître cet enfant qui a déjà un père.
cdt

Par **cocotte1003**, le **03/07/2014** à **06:48**

Bonjour, la reconnaissance anticipée vous permet de reconnaitre l'enfant dès sa naissance, personne d'autre ne pourra le reconnaitre. Dès que l'enfaèt sera nait, vous saisirez le le tribunal des affaires familiales pour obtenir in droit de visite et verser une pension alimentaire pour l'éducation de votre eèfant, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés